

En action !

Non à la mise à mort de la Fonction publique territoriale !

#Rémunération #Action



La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien transformer, c'est-à-dire changer la nature de la Fonction publique territoriale.

Alors que le gel de la valeur du point d'indice poursuivi presque sans interruption depuis plus de 10 ans entraîne des pertes de pouvoir d'achat considérables, le rendez-vous salarial n'est toujours pas fixé. D'abord envisagé au début du printemps par la ministre, celui-ci pourrait n'intervenir que début juillet ! Un tel calendrier augure mal de la possibilité de négocier réellement. De surcroît, dans les thèmes qui seraient abordés, le pouvoir exécutif est totalement muet sur le chapitre des augmentations générales. Ce silence obstiné, en dépit des demandes réitérées de l'ensemble des organisations syndicales, est bien le signe que le gouvernement n'a aucune intention de procéder à des revalorisations du point d'indice, y compris pour 2022. Cette situation est inacceptable !

La fin du statut de la fonction publique !

La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien transformer, c'est-à-dire changer la nature de la Fonction publique territoriale. Le gouvernement prévoit pour la fin d'année de faire passer une ordonnance portant « codification » du statut. Le passage du statut à un code, c'est le passage des droits collectifs attachés à la personne à des pseudos droits renégociables attachés à la collectivité ou à l'administration. La transformation



est de faire passer une loi qui va modifier les conditions de réforme, la fin de la fonction publique territoriale, c'est l'ouverture à d'autres.

